



## Approbation des comptes-rendus

Le compte-rendu de l'assemblée générale est approuvé à l'unanimité des présents. Celui de la réunion qui a suivi pour l'élection du bureau également. Ces deux comptes-rendus peuvent donc être diffusés.

## Déclaration liminaire du Président et du Conseil

Pour faire suite à des rumeurs entendues, Le Président LECUYER rappelle, que la saison 2012 ayant été fort mauvaise, de nombreux clubs ont demandé à régler le solde de leurs cotisations en toute fin d'année, voire même, en tout début 2013.

Le Président précise qu'il a accordé ces différés de règlement à tous les clubs, sans exception, qu'ils soient du Sud ou du Nord, de l'Est ou de l'Ouest. Les clubs demandeurs ont tous sans exception régularisé leurs retards, le dernier d'entre eux ayant réglé à la mi-janvier.

Le Conseil approuve la position prise par le Président et souhaite rappeler combien l'ANEPVV, fort attentive aux problèmes des associations, est l'amortisseur fiable de la trésorerie des clubs. Le Conseil espère vivement que personne n'a prêté attention à cette attaque maladroite pouvant porter le discrédit sur notre association qui reste au service des clubs, de tous les clubs vol à voile de France.

Le Conseil souhaite tourner la page des moments difficiles traversés par notre mouvement en ce début d'année et consacrer ses forces à la préservation des patrimoines des associations et à aider, autant que faire se peut, au développement de notre sport.

## Dossiers en cours

### **MCR 180: modalités de gestion de location**

Les réservations de notre MCR 180 sur Internet ont débuté. L'avion est donc réservé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août à quelques jours près. Il est certain qu'une meilleure coordination avec la FFVV est souhaitable au niveau de la location des remorqueurs fédéraux et ANEPVV.

### **Relations avec AUPA DYN'AERO**

Le Président a pu éclaircir les relations avec le directeur de l'AUPA DYN'AERO. Il semble que, pour rendre service à cette jeune société, nous puissions mettre notre MCR 180 à la disposition de cette entreprise pour le salon de FRIEDRICHSHAFEN. Les accords semblent en bonne voie, un petit problème d'assurances restant à régler.

Un incident a eu lieu sur un MCR 4S. Un volet s'est désolidarisé en vol à la suite d'une défection de la vis sans fin d'entraînement de descente des volets. Ce mcr 4s dispose de deux moteurs, un par aile, pour la manœuvre des volets, alors que sur notre MCR 180 l'entraînement des volets est fait par un seul moteur.

### **Relations avec ENAC CASTELNAUDARY**

Fayence a fait réviser un moteur 180 cv pour 15 300 € HT (18 300 € TCC) à Brescia en Italie. Le Conseil se pose la question : faut-il poursuivre notre collaboration avec l'ENAC ? En effet, notre convention avec l'ENAC se termine en juillet 2013. Nous ne réglerons pas la question aujourd'hui mais il convient de réfléchir.

### Présents

Christian BON  
Jacques BULOIS  
Georges CHEVALET  
GÉRARD CHIOCCI  
Jean-Pierre COLLE  
Michel CRUETTE  
Christian LECUYER  
Gérard LESCASSE  
Daniel PERCIAUX

### Invité

Daniel GAIME

### Absent excusé

Pierre ALBERTINI  
HUBERT DELCROIX  
Bernard GUILLEMIN  
Gérard LESCASSE

### Invité excusé



Le conseil note un ralentissement considérable des demandes de RG moteur. Un seul 180 cv nous est demandé pour le moment et probablement à l'horizon 2014 ! Après le rush de la période 2010 - 2013, nous sommes un peu étonnés de cette absence de changement de moteur.

### ***Chambley et déménagement du stock lourousien***

Jacques Bulois a dressé une liste des planeurs en épave théoriquement stockés à VINON. Il faudrait maintenant vérifier que ces machines sont bien présentes. Le problème réel est que nous ne pouvons plus accéder au hangar NICOLAS ! Il faudrait refaire un rangement complet de notre stock !

D'autre part, les réparations sont de plus en plus onéreuses et les clubs hésitent chaque jour davantage à faire réparer leurs machines ! Observons que c'est parce que Marcel Juillot avait constaté que les clubs ne faisaient plus réparer leurs machines cassés qu'il avait eu l'idée de créer l'ANEPVV.

Enfin, le Conseil pense qu'il faut nous doter d'un outil de gestion de notre stock afin de le faire tourner. Jacques a poursuivi son travail en créant un outil sur ACCESS afin de lister toutes les épaves qui sont stockées dans les clubs. Christian BON et Gérard CHIOCCI sont chargés de mettre en forme cette base afin de la placer sur notre site Internet.

Le devis de la société DEMECO pour le déménagement du stock du LOUROUX à CHAMBLEY est accepté.

### ***Épave du K13 de Fayence***

L'atelier de CHALLES LES EAUX - Christian BRONDEL - souhaite récupérer cette épave. Une discussion s'engage sur la procédure, probablement à revoir, édictée par notre règlement intérieur et qui prévoit que l'épave d'un planeur cassé appartient à notre association. Cette disposition avait été prise afin d'éviter la perte de planeurs ou de pièces détachées. Le Conseil décide de réfléchir à cette disposition.

### **Mise à jour du règlement intérieur**

Après la remise en forme du règlement intérieur, une relecture approfondie suscite à nouveau des interrogations. Pour ce qui concerne la partie "PRÉVOYANCE", les cotisations appliquées ne semblent pas d'une logique implacable ! Il est vrai que l'apparition des ULM remorqueurs perturbe les classifications anciennes ! la RG d'un moteur de SUPER DIMONA coûte à son heureux propriétaire le double de la RG d'un moteur LYCOMING ! Et comment apprécier les cotisations à prévoir pour un SF 25 R effectuant 20 heures de remorqué par an et un Super Dimona en réalisant 450 heures ?

Comme rien n'est décidément impossible pour le Conseil, celui-ci opte pour une cotisation valable pour tous les avions ou ULM remorqueurs en fonction du type de moteur et des heures de vol effectuées. Des propositions seront faites lors de la prochaine réunion.

### **Problème divers**

#### ***Réinscription***

Certains clubs ne nous adressent pas les documents demandés pour les réinscriptions. Il arrive même que ces clubs n'ayant pas répondu réclament ensuite car la réinscription a été faite sur les bases de l'année précédente. Certains clubs ont expliqué que personne ne passe au terrain durant l'hiver et que le courrier n'est donc pas relevé. Le Président souhaite en conséquence que l'adresse de l'association soit doublée par une adresse de responsable.

Désormais, les P.V. des conseils d'administration seront adressés aux clubs par mail. Ils seront affichés sur le site Internet de notre association.

#### ***Dijon***

Ce club a fait faire une GV à l'ARAPA. Un an après, des galets de bord d'attaque sont à changer. La facture de l'atelier de maintenance précise que certains galets trop usagés ont été changés et que d'autres, toujours dans la norme sont restés en





place. Il ne semble donc pas anormal de voir d'autres galets à remplacer. Toutefois, le club se demande si cette GV a été correctement effectuée et nous adresse une liste de pièces et des temps de main d'œuvre qu'il souhaite voir prendre en charge par l'atelier de VINON. Mais, plus d'un an après pouvons-nous apprécier justement une telle réclamation ? Pour transiger, le conseil d'administration décide de prendre en charge le remplacement des pièces qui sont à changer par des pièces en stock et encore dans les normes. Ces pièces sont à adresser par l'ARAPA au club de Dijon. Par contre, le Conseil refuse de prendre en charge la main d'œuvre.

### ***Vosges Planeur Épinal***

Après avoir acheté le MS 893 de Carpentras voici un peu plus d'un an par notre intermédiaire, le club d'Épinal souhaite le revendre, un membre de son association mettant un remorqueur à sa disposition. Le Conseil enregistre ce souhait et ne manquera pas de signaler au club tout acheteur éventuel dont il aurait connaissance.

### ***Le club Nimbus***

Ce club va avoir besoin d'un moteur pour son avion remorqueur d'ici 3 ans. Après avoir été inscrit en Prévoyance, ce club pense éventuellement se réinscrire après quelques années d'interruption de paiement (2 ou 3). Mais, le compte Prévoyance est resté créditeur.

Le Conseil décide d'offrir à ce club la possibilité de se réinscrire compte tenu des aléas qu'il a supportés et compte-tenu également du solde positif du compte "Prévoyance".

### ***Demande de prêt du comité de Haute Garonne***

Il s'agit en fait d'un prêt de trésorerie en relais de l'arrivée de subventions. Le conseil donne son accord sous réserve d'obtenir le dossier signé du nouveau président en exercice.

### ***Demande de prêt du comité régional PACA***

Le comité régional demande un prêt pour le regelcoatage d'un ASK 21. Ce prêt demandé à la FFVV a été refusé pour difficultés de trésorerie de la FFVV en fin d'année 2012. Ces refus de prêt concernaient également les clubs de COLMAR et VINON.

La seule difficulté est que ce prêt est demandé sur sept ans. L'ANEPVV ne prête que sur cinq ans au maximum. Mais, il est vrai que nous avons limité la durée de nos prêts à 5 ans pour ne pas entrer en concurrence avec les prêts fédéraux. Toutefois, quelques exceptions ont été faites par le passé notamment pour la construction d'infrastructures ou pour l'achat par des clubs de foncier.

Les temps ayant changé, le Conseil accorde ce prêt mais rediscutera la durée avec le comité régional concerné. Toutefois, le Conseil réfléchira à une modification de son règlement intérieur concernant la durée des prêts.

La prochaine réunion aura lieu en juin à une date à préciser mais, de toutes façons dans la semaine du 24 au 28 juin.



## **Annexe**

### ***Liste des moteurs utilisés dans le monde du vol à voile***

